

COMMUNIQUE

Signataires

- ACOP.F (Association des Psychologues de l'EN-Education, Développement, conseil en Orientation scolaire et professionnelle)



- AEPU (Association des enseignants-chercheurs en psychologie des universités)



- AFPEN (Association française des psychologues de l'Education nationale)



- AFPTO (Association française de psychologie du travail et des organisations)



- ANPEC (Association nationale des psychologues de l'enseignement catholique)



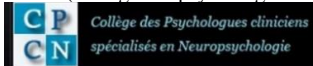
- ANPSYCT (Association nationale des psychologues des collectivités territoriales)



- CNCDP (Commission nationale consultative de déontologie des psychologues)



- CPCN (Collège des psychologues cliniciens spécialisés en neuropsychologie)



- FENEPSY (Fédération nationale des étudiants en psychologie)



- FFPP (Fédération française des psychologues et de psychologie)



- OFPN (Organisation française des psychologues spécialisés en neuropsychologie)



- PELT (Penser ensemble le travail)



- PSYCHLIOS (Association des psychologues cliniciens hospitaliers)



- Psy SE UNSA (Psychologues du Syndicat des enseignants de l'Unsa)



- SFP (Société française de psychologie)



- SNES FSU (Collectif des Psy EN du SNES FSU)



- SNP (Syndicat national des psychologues)



- SNUIPP FSU (Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles, et des PEGC)



- SPPN (Syndicat des psychologues de la police nationale)



Paris le 15 avril 2018

Contexte

Le travail sur la réglementation de la déontologie des psychologues, déjà conduit par nos organisations (travail sur les codes, consultations), doit trouver une concrétisation devant les risques actuels pesant sur la profession et le titre unique. Une réelle urgence est ressentie par la profession. Les difficultés rencontrées dans le respect de la déontologie et dans les conditions d'exercice invitent l'ensemble de la profession à s'engager pour défendre sa déontologie.

Objectif

Aboutir à une réglementation de la déontologie des psychologues protégeant les usagers et les psychologues quel que soit leur champ d'exercice.

Décision

Un séminaire est mis en place. Il s'appuiera sur les travaux déjà réalisés par les différentes organisations pour établir un état des lieux portant sur :

- 1) les contenus des différents codes et leur comparaison
- 2) les problèmes liés à leur application,
- 3) les solutions permettant de rendre la déontologie juridiquement opposable et applicable.

Engagement des organisations

Les organisations signataires s'engagent ensemble à faire aboutir cet objectif dans un processus de travail collectif. Dans cet esprit, elles appellent toutes les organisations de psychologues à les rejoindre dans cette démarche.